

Mouvement inter 2021

Mode d'emploi

A partir du mardi 9 novembre 2021, les enseignant-es sont appelé-es à saisir leurs vœux de mutation. Vous avez jusqu'au 30 novembre pour les enregistrer. La procédure s'effectue à partir de I-prof pour l'année scolaire prochaine. Seul-es les titulaires au 1er septembre 2021 peuvent participer à celle-ci.



Ce que les personnels doivent savoir.

Malgré des tentatives d'ajustements, le mouvement 2020 a été catastrophique pour les personnels voulant muter. Ce n'est pas un hasard, depuis 2006 en diminuant drastiquement les effectifs, les gouvernements successifs et le ministère ont largement restreint les possibilités de muter des personnels. Aucun levier nécessaire n'a été revu ou modifié : toujours un calibrage académique contraignant, aucun recrutement massif fluidifiant le mouvement.

Les principaux changements

La nouveauté cette année est le développement à outrance des postes à profil à recrutement national. Outre l'opacité des affectations hors barème, de la non-garantie de l'égalité Femme/homme, cela se met en œuvre, de manière idéologique, alors même que le mouvement interdépartemental est déjà très insatisfaisant (seulement 21% des demandes satisfaites).

Le MEN prévoit 250 postes à profil pour ce mouvement. Cela représente 7% des mutations 2021 du 1er degré. Certains de ces postes n'étaient pas pourvus mais cela va retirer un grand nombre de supports du mouvement (et donc de réduire encore le mouvement « normal ») et cela risque de « déshabiller » encore davantage certaines académies en PE titulaires, en compensant par des PE contractuel·les... **Les fiches de postes paraîtront le 4 novembre, les candidatures seront à réaliser avant le 18 novembre.**

Attention ! Suppression de la bonification « parent isolé ». La justification : Le Conseil d'état a déclaré illégal, car non conforme aux priorités légales en vigueur dans les autres ministères de la FP, cette bonification. Ce n'est certes pas le MEN qui en a décidé ainsi, cependant ce ne sera pas sans conséquences sur **les personnels concerné-es qui sont très majoritairement des femmes**

La CGT reste auprès des personnels pour les épauler, les conseiller et les aider à faire valoir leurs droits. Contactez-nous !

CALENDRIER

9 novembre (12h)	Ouverture du serveur
30 novembre	Fermeture du serveur
8 décembre	Date limite de l'envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-Prof
Du 19/01/2022 au 02/02/2022	Phase de vérification des barèmes par les personnels.
7 février 2022	Affichage des barèmes définitifs
Avant le 10 février 2022	demande d'annulation de la participation
le 1er mars 2022	Résultat individuel sur I-Prof